

Cession de 1% de mes parts d'une sarl

Par duanya123456, le 29/09/2009 à 16:44

Bonjour,

Actuellement cogérant d'une SARL, je souhaite démarrer une activité complètement différente en tant qu'auto-entrepreneur. Apparemment, mon statut de cogérant est un obstacle à cela. Je souhaite donc cèder 1% de mes parts à mon associé (mon père).

Quelles démarches cela implique-t-il?

D'avance merci

Par fabienne034, le 29/09/2009 à 18:19

Bonjour,

s'il reste seul actionnaire il passera en eurl (sarl à associé unique) il a le temps de retrouver un deuxième actionnaire.

Il faut démissionner de votre poste de cogérant puis faire une cession de parts sociales de sarl.

Pour tout savoir sur la cession de parts sociales:

http://www.fbls.net/cessionpartsocialeinfo.htm

Par duanya123456, le 05/10/2009 à 14:46

Merci pour votre réponse.

Néanmoins, je serai toujours actionnaire de la SARL à hauteur de 49%. Mon souhait est de quitter mon statut de cogérant pour avoir la possibilité de démarrer un activité en parallèle en tant qu'autoentrepreneur.

Cordialement